



PROCES VERBAL
Du CONSEIL MUNICIPAL
Du 21 Février 2023 à 18 h30

Régulièrement convoqué dans le lieu habituel, le Conseil Municipal s'est réuni le vingt-deux novembre deux mille vingt-deux à 18 h, dans la Salle de la Mairie, sous la Présidence de Mme Isabelle DALADIER, Maire suivant la convocation adressée le 16 Novembre 2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie

Etaient Présents :

Isabelle DALADIER, Patricia LISPAL, Cyril BRUSCOLINI, Gilles GASQ, Pierrette MEYER, Annie MEUNIER, Patricia BEYSSON, Pascal MARCHESINI, Frédéric DARRIBAU, Frédéric ANGOT, Mireille FARESSSE, Julien CHALAYE, Katia VESSIOT et Marie Christine ANDRIEU

Absent : /

Procuration : Bernard SCULFORT qui donne procuration à Patricia LISPAL

Désignation du Secrétaire de Séance : Patricia LISPAL

Madame le Maire remercie les membres d'avoir répondu présent à ce Conseil.

Madame le Maire procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

Madame le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 24 Novembre 2022 à l'approbation des élus.

Approbation à l'unanimité et sans aucune réserve.

Madame le Maire informe le Conseil avoir reçu plusieurs cartes de remerciements suite à la distribution des colis aux aînés et également une carte du Champsaur adressée par les élèves de CM1 CM2 lors de la classe de neige de Janvier.

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2022 –
Caisse des Ecoles

Madame le Maire présente les écritures, en dépenses et en recettes, considérant que le compte de gestion établi dans tous ses détails est conforme.

Le Conseil approuve par :

15 voix « pour », 0 voix « contre », 0 voix « abstention »

Le Compte de Gestion du Receveur pour la Caisse des Ecoles 2022.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – Caisse des Ecoles

Mme Patricia LISPAL présente les comptes de l'exercice 2022 dressé par Mme le Maire et indique :

- Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 16 310.72 €
- Les recettes s'élèvent à 27 681.72 €

L'excédent reporté était de 15 244.41 € et passe donc à 26 615.41 €

Mme le Maire est sortie de la salle au moment du vote.

Le Conseil vote par :

14 voix « pour », 0 voix « contre », 0 voix « abstention »

AFFECTATION DU RESULTAT – Caisse des Ecoles

Le Conseil décide par

15 voix « pour », 0 voix « contre », 0 voix « abstention »

D'affecter la somme 26 615.41 € en recette de fonctionnement.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2022 – Mairie

Madame le Maire présente les écritures, en dépenses et en recettes, considérant que le compte de gestion établi dans tous ses détails est conforme.

Le Conseil approuve par :

15 voix « pour », 0 voix « contre », 0 voix « abstention »

Le Compte de Gestion du Receveur pour la Mairie 2022.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – Mairie

Mme Patricia LISPAL présente les comptes de l'exercice 2022 dressé par Mme le Maire et indique :

Investissement :

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 81 699.92 €

Le montant des recettes d'investissement s'élève à 176 263.91 €

Le résultat est donc de : 94 563.99 €

L'excédent reporté était de – 134 306.21 €

Le résultat de clôture est donc de : - 39 742.22 €

Fonctionnement :

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 522 830.63 €

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 609 958.27 €

Le résultat est donc de 87 127.64 €

L'excédent reporté était de 288 537.03 €

Le résultat de clôture est donc de 375 664.67 €

Mme le Maire est sortie de la salle au moment du vote.

Le Conseil vote par :

14 voix « pour », 0 voix « contre », 0 voix « abstention »

AFFECTATION DU RESULTAT – Mairie

Le Conseil décide par

15 voix « pour », 0 voix « contre », 0 voix « abstention »

D'affecter :

- La somme de 39 742.22 € en Investissement
- La somme de 335 922.45 € en Fonctionnement

ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 ABREGE au 1^{er} Janvier 2024 – Budget Caisse des Ecoles et Mairie

Mme le Maire indique qu'une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} Janvier 2024.

Cette modification de nomenclature comptable entraine automatiquement un changement de maquette budgétaire.

Vu la loi de finances pour 2019

Vu l'arrêté interministériel du Ministre de la Cohésion des Territoires et des relations avec les collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du comptable,

Considérant que cette norme comptable doit s'appliquer à toutes les collectivités.

Le Conseil vote par :

15 voix « pour », 0 voix « contre », 0 voix « abstention »

Décide d'autoriser ce changement à compter du 1^{er} Janvier 2024 pour la Caisse des Ecoles et la Mairie

DIA Vente de la propriété HANDAYE-REUL au profit de Mr et Mme CIFREDO

Mme le Maire donne lecture de la DIA reçue en Mairie le 6 Février 2023 relative à la vente de la propriété située au 5 lot les Galines – Chemin de la Grande Draille.

Après en avoir débattu,

Le Conseil décide par

15 voix « pour », 0 voix « contre », 0 voix « abstention »

De renoncer à exercer son Droit de Préemption

DIA Vente de la propriété Mr Mme SAVOYE au profit de Mr BAUMET et Mme MALLARD

Mme le Maire donne lecture de la DIA reçue en Mairie le 14 décembre 2022 relative à la vente de la propriété située 150 Chemin des Muletiers.

Après en avoir débattu,

Le Conseil décide par

15 voix « pour », 0 voix « contre », 0 voix « abstention »

De renoncer à exercer son Droit de Prémption

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mme le Maire donne lecture des diverses demandes reçues en Mairie et demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur les montants alloués pour 2023.

Le Conseil, décide à l'unanimité d'allouer les subventions suivantes :

CATM ACPG : 215 €

Croix Rouge Française : 40 €

Donneurs de sang bénévoles : 140 €

Resto du cœur : 50 €

Comité des Loisirs Travaillanais : 6300 €

Club canin : 100 €

Coopérative scolaire : 10 € par enfant

Les dossiers suivants seront traités ultérieurement lors d'un prochain conseil

Boule Travaillan/Camaret

TFC football club

Association de la Chasse

Amicale Laïque des écoles

Précise que ces dépenses seront inscrites au Budget 2023 au compte 6574.

PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2023

Madame le Maire donne l'état des dépenses prévues au début d'année 2023.

Précise qu'en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités

Territoriales, les investissements suivants peuvent être mandaté avant le vote du

Budget 2023. :

- Clôture du stade foot pour un montant de 8640 €TTC, compte 2128
- Licence information JVS pour un montant de 4486.80 €TTC, compte 2051
- Co-financement de la caserne de pompiers intercommunale pour 3750 € TTC, compte 204172
- Autolaveuse a batterie pour 3000 €TTC, compte 2158.

Le Conseil par
15 voix « pour », 0 voix « contre », 0 voix « abstention »
Autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement ci-dessus avant le
vote du Budget 2023

PRESENTATION DU RAPPORT 2022 DU SERVICE COMMUN DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS DE LA CCAOP

Mme le Maire donne présente le rapport annuel 2022 pour Travaillan des autorisations
du droit des sols de la CCAOP

- 5 CU (certificat d'urbanisme) instruits
- 2 DP (Déclaration Préalable) en cours
- 8 DP instruites : non opposition
- 5 DP instruites : opposition,
- 0 PD (Permis de démolir)
- 2 PC (Permis de construire) en cours
- 4 PC instruits : accordé
- 9 PC instruits : refus,
- 0 PA (Permis d'aménager)

Soit 35 dossiers traités en 2022 pour la collectivité

Le rapport est consultable en Mairie.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

PROVISION POUR DEPRECIATION DES COMPTES REDEVABLES ET DEBITEURS DIVERS

Mme le Maire donne lecture du tableau adressé par le Comptable concernant des
retards de paiements de plus de 2 ans qui constitue un indicateur de dépréciation d'une
créance. Il est nécessaire de constater la dépréciation afin de donner une image fidèle
du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité.

Considérant que la Trésorerie a mis en œuvre tous les moyens possibles pour
recouvrer la totalité des sommes dues (Titre 15 de 2016 pour 0.23 € et titre 199 de
2020 pour 9.07 €) Mme le Maire demande d'accepter d'admettre en provision pour
dépréciation d'actifs le montant de 9.30 € respectivement sur les comptes 4912 et
4962.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte et précise que les montants seront inscrits au budget
2023 de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire indique que dans le cadre du projet de construction de 16 logements sociaux par Mistral Habitat, le Tribunal Administratif a condamné la commune à verser la somme de 491 333 €.

Elle indique qu'une rencontre a eu lieu en Mairie avec le cabinet d'avocats en charge de la défense de la commune et du suivi de cette affaire, et précise qu'un recours a été déposé.

A la demande de Grand Delta Habitat le jeudi 9 Février dernier, une rencontre a eu lieu en Mairie. Il s'avère qu'il est proposé de racheter le terrain pour réaliser le même projet. Un nouveau rendez-vous est fixé au 10 Mars prochain.

Le prix dudit terrain est estimé à 492 000 € par le service des domaines.

D'autres solutions sont à l'étude. Un projet d'EHPA : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées valides et autonomes, parfois semi-valides, seules ou en couple. Un nouveau point sera fait prochainement.

Mme le Maire informe du communiqué de la DGFIP qui oblige tous les propriétaires de déclarer pour chaque locaux qu'ils possèdent (habitation principale ou secondaire) l'identité des occupants et la période d'occupation pour permettre la correcte taxation. Cette obligation déclarative se réalise sur internet dans l'espace personnel de l'utilisateur accessible sur le site impots.gouv.fr

Mme le Maire indique que les travaux de construction de la caserne de pompiers intercommunale arrivent à terme. Sauf contretemps majeur, elle sera opérationnelle le 6 mars prochain après la phase de déménagement. Une inauguration officielle interviendra en mai prochain.

Mme le Maire donne lecture de la convention de groupement de commandes dans le cadre du marché mutualisé de prestations de contrôles périodiques obligatoires et maintenance préventive.

Mme le Maire indique que le Frelon asiatique poursuit d'année en année sa progression. Cet insecte attaque également les ruchers d'abeilles et contribue à la baisse de rendement de miel pour les apiculteurs. Face à cette situation, le Département de Vaucluse a lancé un diagnostic en partenariat avec la FREDON PACA afin de connaître la répartition du frelon asiatique en Vaucluse, les pratiques de gestion mis en place dans les communes et EPCI. Il est demandé de nommer un référent pour centraliser les informations, tenir un registre et transmettre une fois par an ces données à la FREDON.

Mr Manuel DA COSTA, Agent Technique de la commune sera le référent.

Mme le Maire indique que malgré les travaux sur le Chemin des Muletiers, celui-ci souffre sur les bas-côtés à plusieurs endroits.

Une question se pose quant à la pratique de cette voie. Soit elle devient un sens de circulation unique, soit on procède à la pose de chicane sur îlot pour éviter l'aggravation de l'état de la route.

Une réflexion doit être menée, un estimatif des coûts doit être réalisé ainsi que l'impact pour les riverains concernés en cas de modification de sens de circulation (sens unique).

Mme le Maire indique que suite au Téléthon, la Mairie a reçu un diplôme pour 1680 € récoltés.

Mme le Maire informe que la campagne de broyage des déchets verts à domicile est lancée du 1^{er} mars au 31 mai par la CCAOP. Un affichage en Mairie indique les conditions générales, les tarifs et les coordonnées du service pour prendre rendez-vous.

Mme le Maire indique que les membres de la Commission de Contrôle des listes électorales doit être renouvelée.

Elle rappelle la mission de la commission qui statue sur les Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO) déposés par les électeurs à l'encontre des décisions prises par le Maire et s'assure de la régularité de la liste électorale. Elle peut réformer les décisions du maire (inscription et radiation, inscrire ou radier des électeurs omis ou indûment inscrits).

La Commission est composée de 3 membres :

- 1 conseiller municipal
- 1 délégué de l'administration
- 1 délégué du tribunal judiciaire

Mme Pierrette Meyer se porte volontaire pour participer à ces travaux.

Katia VESSIOT demande quand les colonnes enterrées seront mises en service. Mme le Maire répond qu'un piquetage a été réalisé la semaine dernière sur le parking de la Salle des Fêtes. Une information sera adressée par les services de la CCAOP à chaque personne concernée par le périmètre.

Annie MEUNER demande si la Mairie a des informations sur les projets d'installation de panneaux photovoltaïque.

Mme le Maire et Patricia LISPAL informent que le projet de construction de persienne agrivoltaïque au-dessus de cultures de vignes déposé par les Vignobles Brunel a fait l'objet de demande de pièces complémentaires par le SDIS suite à une réunion de fin novembre avec les services concernés.

Si le demandeur maintien sa demande de permis. A réception de sa réponse, les pièces complémentaires seront instruites, le délai d'instruction repart pour 3 mois.

Mme le Maire informe que le projet de construction d'ombrières avec panneaux photovoltaïques SASU AGRIPV sur les parcelles de Mr BARNIER situées à la Genestière a fait l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif par le SMEA. Un point sur ce dossier sera fait début Mars.

Katia VESSIOT indique que sur le Chemin de Sainte Cécile, sur le trottoir, une plaque d'égout bouge. Mme le Maire répond qu'une vérification sera faite et il sera remédié au problème.

Annie MEUNIER indique que la haie le long du trottoir du Chemin de Sainte Cécile devrait être taillée. Des branches débordent sur le domaine public. Mme le Maire indique qu'il sera entrepris un élagage/taille..

Pierrette MEYER demande qui a procédé au balisage du bord de l'Aygues. Mme le Maire répond que l'agent technique a signalé les berges par de la rubalise car il y a effondrement. Pierrette MEYER demande s'il est envisageable de faire un enrochement. Annie MEUNIER répond avoir eu une réunion dernièrement avec le Syndicat de l'Aygues et précise que ces travaux sont interdits.

Frédéric DARRIBAU demande s'il est envisageable de remplacer les parois de l'abris bus à la Salle des Fêtes. Mme le Maire répond que le dossier est toujours en cours avec les assurances, la Gendarmerie n'a pas à ce jour fait de retour. Les services seront relancés.

Mme le Maire informe que l'Association des Maires a décidé d'organiser le concours de pétanque réservé aux élus. Elle demande qui se porte volontaire. Précise que cette manifestation se déroulera le Dimanche 11 Juin 2023 à partir de 9h au Boulodrome de Monteux. Un déjeuner sera servi sur place.

Pierrette MEYER, Mireille FARESSSE, Patricia BEYSSON souhaitent s'inscrire. Il conviendra aux élus qui souhaitent également s'inscrire de se rapprocher de la Mairie avant fin Mars, pour compléter et adresser le bulletin.

Tous les points ayant été abordés, la séance a été levée à 20 heures 30.

Vu par nous, Isabelle DALADIER, Maire de la Commune de Travaillan, pour être affiché à la porte de la Mairie en date du 22 Février 2023 conformément aux prescriptions de l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité.

Secrétaire de séance
Patricia LISPAL



Travaillan le 23 Février 2023
Isabelle DALADIER, Maire

